[Texte]

donne ces instruments en prix dans les cirques et les carnavals. Donc, on ne peut pas parler uniquement des villes de Toronto, de Montréal et de Vancouver.

Pendant le vidéo, je vais vous donner des explications, parce que cela a été filmé de la rue, de l'extérieur. On a essayé de pénétrer dans les magasins avec nos caméras, mais on ne nous l'a pas permis.

This is an excerpt of a public service announcement that we have done. The audio is simply an exerpt of a public service announcement that is not necessary for this presentation. I might underline that this is a minute-and-a-half video presentation.

[Video Presentation]

• 1120

A/Commr Stamler: Mr. Chairman, we could continue perhaps with the various items of paraphernalia we acquired from a so-called head shop. I would ask Mr. Pelletier, with your permission, to describe each one, if you wish.

The Chairman: Just for clarification, Commissioner Stamler, these items were acquired over the counter with public funds, I take it: they were not confiscated.

A/Commr Stamler: That is correct.

Sgt Pelletier: Here we see a vial of mannitol, which is used to cut cocaine. I may add that I went into the shop with one of my superior officers and not only asked for the cut for cocaine, but I asked how it should be cut, stating that I had acquired an ounce of cocaine. I had described to me how to do it, which was the best cut and which was not the best cut.

Mr. Nunziata: Can you indicate when you are going through that stuff whether there is any use other than for illicit drugs—whether that stuff can be used for anything else that might be lawful?

Mr. Horner: On a point of order, Mr. Chairman. I do not think there is any indication in this bill that people are going to be prohibited from selling mannitol, because mannitol is a normal drug used in medicine. We are talking about some of the paraphernalia. I think that when a buy would be made from a store by an undercover police agent, it would be the intent of what it was to be used for. If they go in and ask for a cocaine cut and they are given mannitol. . . I am not sure whether mannitol comes under the bill by itself. I am quite sure it does not.

The Chairman: Thank you for both those interventions. I think it is appropriate that Mr. Pelletier respond to questions as he moves through the various items he is showing. But we appreciate Dr. Horner's elaboration on the question of mannitol. Please go ahead, sire

Traduction

only restricted to big cities like Toronto and Montreal or Vancouver.

During the videotape presentation I will give you some explanations, this was taped from the street, outside. We were not allowed to enter the shop with our cameras.

Ce que vous entendez est un extrait d'une annonce de nos services. Ce n'est pas absolument nécessaire à la compréhension de la bande vidéo. Je rappellerai que c'est une bande qui dure une minute et demie.

[Présentation vidéo]

Comm. adj. Stamler: Monsieur le président, nous pourrions peut-être également vous présenter ces accessoires que nous avons achetés dans cette petite boutique que l'on appelle un head shop. Je vais demander à M. Pelletier, avec votre permission, de vous les présenter un à un.

Le président: J'aimerais savoir, commissaire, si ces articles ont été achetés, avec les deniers publics, et non pas confisqués.

Comm. adj. Stamler: Oui.

Sgt Pelletier: Voici donc du mannitol utilisé pour couper la cocaine. Lorsque je me suis rendu dans ce magasin, avec un de mes supérieurs. j'ai expliqué que je voulais couper de la cocaine, et j'ai demandé comment je devais m'y prendre, en disant que je venais de me procurer une once de cocaine. On m'a donc expliqué comment procéder, et quelle était la meilleure façon de couper la cocaine.

M. Nunziata: Au fur et à mesure que vous nous donnez vos explications, pourriez-vous nous dire ce qui peut être utilisé pour autre chose que pour la consommation de drogues interdites?

M. Horner: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Rien dans le projet de loi ne permet de penser que le mannitol soit interdit à la vente, puisque c'est un produit pharmaceutique normalement utilisé en médecine. Dans le projet de loi, il est question des accessoires. Je pense également que c'est ce qui devrait intéresser tout agent en civil qui se rend dans un magasin pour acheter un de ces articles. Si l'on veut couper de la cocaine et que l'on vous offre du mannitol. . Je suis sûr que le projet de loi n'interdit pas la vente de ce produit.

Le président: Merci pour ces deux interventions. Je pense que M. Pelletier pourra répondre aux questions au fur et à mesure qu'il nous présentera les accessoires. Merci pour cette précision concernant le mannitol, monsieur Horner. Continuez, monsieur.